

Arabe sociétal : langue différente ou simple variante.

L'arabe sociétal, dialectal ou populaire est le vrai système linguistique, aux côtés du berbère, véhiculaire au Maghreb étant donné qu'il est le seul moyen de communication qui permet plus ou moins l'intercompréhension entre la quasi-majorité des populations maghrébines et qui véhicule tout le vécu et la littérature orale et réelle de toute la société. Mêmes les groupes berbérophones les plus monolingues apprennent à le parler en quelques semaines ou du moins le comprennent sans difficulté en raison de sa simplicité et de sa familiarité avec les parlers berbères auxquels il prête et emprunte un important vocabulaire et des morphèmes divers. Malgré ce statut social incontestable, l'arabe sociétal, bien que connu de tous, n'est reconnu par personne. Pire encore, il est minoré, voire réduit à sa plus simple expression, par l'institution étatique, dans tout le Maghreb, au nom du schéma diglossique dans lequel il est considéré, à tort ou à raison, comme une simple variété basse de l'arabe classique et officiel. Les qualificatifs que l'on utilise pour le désigner ne sont pas innocents dans le sens où l'on vise, par leur biais, à le discréditer et le disqualifier dans l'opinion collective, en voulant lui accorder une place dépréciative et péjorative.

En plus du mot français "dialecte" qui porte en lui-même une marque de subordination et de manque de prestige et d'importance, les termes arabes utilisés pour le désigner sont d'autant plus marqués négativement. Le terme "lougha" voulant dire "langue" étant réservé au seul arabe classique accompagné parfois d'autres qualificatifs élogieux tels que "el fousḥa" voulant dire quelque chose comme "clair", voire "pur", en français. On rencontre également assez souvent l'expression "el lougha el arabiya el fousḥa", littéralement la langue arabe claire, ce qui laisse entendre qu'il y a une langue arabe qui n'est pas claire et qui serait la langue arabe parlée au quotidien par les Maghrébins entre autres, laquelle est qualifiée de "ed dardja" ou "ed darija", selon les régions du Maghreb et voulant dire "vulgaire". En référence au genre littéraire populaire médiéval désigné sous le nom de "el âami", l'arabe sociétal est appelé aussi quelquefois "el lougha el ʿamiya", un peu comme le latin populaire de la période médiévale dénommé "le roman". L'adjectif "el ʿamiya" provient de la racine /ʿ - m - y/ commune à tous les mots de la famille exprimant la généralité, mais, ironie du sort, ce mot veut dire aussi en arabe "aveugle". Enfin, on rencontre aussi le terme "el lahdja" qui correspond au mot "dialecte" du français. Ce mot est surtout utilisé par le discours idéologique à des visées dévalorisantes pour désigner aussi bien l'arabe sociétal que le berbère.

L'arabe sociétal a toujours fait l'objet d'une volonté de dévalorisation de la part du discours politico-idéologique des dirigeants maghrébins et des personnalités influentes du monde musulman. Il a toujours été considéré comme une sous-langue, un parler impur et déviant. Le site de l'université canadienne Laval rapporte les propos du fondateur de l'Association des Oulémas musulmans algériens, à savoir Abdelhamid Ben Badis, qui soulignaient le caractère impur de l'arabe sociétal et valorisaient, par la même occasion, l'arabe classique, en disant : « Le langage utilisé par les langues au marché, sur les chemins et tous autres lieux populaires fréquentés par la masse ne peut pas être confondu avec le langage des plumes et du papier, des cahiers et des études, bref d'une élite ». De tels propos, influencés par le panarabisme des Frères musulmans orientaux, affichent un mépris manifeste à l'égard de la langue du peuple qu'ils inscrivent dans une relation inégale avec l'arabe classique riche, savant et élitaire. En adoptant un tel point de vue, les Oulémas musulmans et leurs adeptes se distinguent du petit peuple, s'en démarquent et se croient supérieurs grâce à leur maîtrise de cette langue arabe classique.

Ce comportement des idéologues musulmans envers la langue arabe sociétale a fortement influencé les dirigeants politiques postcoloniaux qui s'en sont inspirés pour la mise en œuvre de la politique linguistique nouvelle. Ils ont, à l'échelle maghrébine, tous voulu perpétuer cette dichotomie linguistique et entretenir cette idée selon laquelle l'arabe sociétal n'était qu'un patois mondain et vulgaire. La seule langue arabe pure, propre, prestigieuse et correcte était l'arabe classique, coranique et sacré. Certains responsables politiques, à l'image de Boumediene en Algérie, n'ont pas hésité à faire appel aux imams et autres personnalités religieuses pour leur venir en aide, et donc se substituer à l'État et au système scolaire, en vue d'enseigner cette langue arabe classique dans les mosquées, dans le cadre de la politique d'arabisation prônée depuis la décolonisation et reposant sur cette forme d'arabe ésotérique. Le même site de la même université canadienne rapporte les propos du Président algérien Boumediene qui disaient en 1968 : « L'arabisation ne peut être réalisé avec le seul concours de l'État. D'autres efforts doivent émaner également de l'élite arabisée [...]. Les mosquées sont à la disposition de ces élites pour alphabétiser et inculquer l'arabe aux adultes ». La situation est tellement incompréhensible que l'auteur de l'article de ce site se demande même pourquoi tant de dirigeants arabes, non seulement en Algérie mais ailleurs, méprisent à ce point leur arabe local, généralement leur propre langue maternelle, pour privilégier un arabe que personne ne parle.

1 – Qu'est-ce qu'un dialecte ?

Les concepts de "langue" et de "dialecte" ne s'opposent pas en linguistique et encore moins en didactique des langues, pourvu qu'ils soient tous les deux maternels, seconds ou étrangers. D'un point de vue purement linguistique, on définit, aussi bien la langue que le dialecte, avant la reconnaissance de la langue des signes, comme des systèmes de signes vocaux spécifiques et permettant la communication au sein d'une même communauté humaine. Ce principal langage humain que constituent tous les systèmes linguistiques du monde présente deux aspects complémentaires : un, abstrait et systématique et un autre, social et culturel. Le premier fait l'objet de la linguistique et le second, participe de la sociolinguistique. Les autres formes de langage, telles que la mimique, le rire, le regard, les larmes, le code de la route, la signalisation maritime, etc. relèvent, quant à elles, du domaine de la sémiologie. « La langue est un produit social que l'individu enregistre passivement sans pouvoir la créer ou la modifier. Elle est un contrat collectif auquel tous les membres d'une même communauté doivent se soumettre s'ils veulent communiquer et se comprendre. La langue existe dans et par la collectivité. Elle apparaît comme un code de communication commun à l'ensemble des individus appartenant à une même communauté linguistique, disait Saussure ».

La différence entre "une langue" et "un dialecte" est extérieure à la linguistique et repose sur des critères qui lui sont extrinsèques et étrangers. Linguistiquement parlant, tous les systèmes linguistiques se valent et il est donc inapproprié de les hiérarchiser selon les statuts divers que la politique leur accorde ou bien encore, comme il est de tradition, selon qu'ils disposent ou non d'une représentation graphique. Cette dernière, bien qu'utile et parfois indispensable, est un phénomène secondaire et un accessoire. L'aspect naturel et principal est, et reste toujours, la langue parlée. Pour s'en convaincre, il suffit de remarquer que les quelques milliers de langues parlées actuellement sur la surface de la Terre ne sont pas toutes écrites et que chaque individu apprend d'abord à parler sa langue avant d'apprendre à l'écrire, quand évidemment cette dernière est dotée d'un système d'écriture. La représentation graphique permet de rendre visibles les messages oraux de la langue, de les conserver, de les transporter et de les transposer dans l'espace et le temps, chose qui était impossible, du moins jusqu'à l'invention toute récente dans l'histoire de l'humanité d'appareils électroniques

permettant l'enregistrement et la communication à distance, par la seule parole car cette dernière se déroule dans le temps et disparaît.

Ceci dit, avec tout le prestige qu'elle offre, l'écriture ne constitue pas un signe de supériorité d'une langue par rapport à une autre. Toutes les langues ont été orales avant d'être écrites et il n'y a pas de langue qui ne puisse être représentée graphiquement. L'écriture peut bien fixer la langue et ralentir ses changements mais ne peut, en aucun cas, garantir sa conservation ou son éternelle vivacité. Autour de nous, des langues ayant une tradition écrite depuis fort longtemps sont aujourd'hui mortes ou désuètes, et d'autres n'ayant jamais été écrites ou ayant perdu l'usage de leur écriture depuis des millénaires sont encore vivantes et parlées par leurs locuteurs natifs respectifs. La langue et son écriture sont deux systèmes distincts et l'unique raison d'être du second est de représenter le premier, disait encore Saussure.

La différence entre "une langue" et "un dialecte" relève de la sociolinguistique ou encore de la géographie linguistique et fait intervenir obligatoirement la notion de position socioculturelle, de prestige et parfois aussi du statut politique des parlars humains. Le discours courant associe toujours au terme de "langue" une valeur implicite qui peut être représentée par un adjectif renvoyant à son statut, son importance, sa grammaire, la littérature ou la civilisation véhiculée et souvent aussi le nom du pays l'utilisant dans ses institutions. Le terme "dialecte" renvoie une image négative et surtout l'absence de tout prestige et de statut quelconque. Cette dichotomie est tellement ancrée dans l'opinion que l'on oublie parfois et naïvement que ce sont toujours les systèmes linguistiques taxés de dialectes qui deviennent des langues politiquement parlant. Le cas du berbère au Maghreb en est un exemple probant et parfait. Après avoir été longtemps occulté, marginalisé, banni des salles de classe et de toute la vie socio-économique et taxé de tous les maux, il a acquis un statut de langue nationale en Algérie et a été promu langue officielle au Maroc, respectivement en 2002 et en 2011.

Parce que les langues évoluent sans cesse, varient et se diversifient au sein des territoires où elles sont pratiquées par leurs locuteurs natifs, la sociolinguistique a, depuis longtemps, remis en cause l'idée classique selon laquelle il existerait des langues pures et homogènes à travers le temps et l'espace. Aucune langue naturelle, y compris celles disposant d'un système d'écriture et d'une vieille grammaire normative, n'est identique et uniforme sur l'ensemble de son espace géographique d'attestation et chez l'ensemble des populations qui l'utilisent comme moyen de communication au quotidien et comme véhicule de leur culture. On appelle alors "dialecte", tout système linguistique spécifique, utilisé sur un territoire géographique limité et que l'on apparente et affine à un autre système plus important de par son utilisation plus large et son ancrage plus profond dans toute la communauté linguistique en question. C'est à peu près la définition que donnent tous les chercheurs du domaine et tous les dictionnaires spécialisés ou généralistes.

Dubois (1990) définit le dialecte comme « une forme d'une langue qui a son système lexical, syntaxique et phonétique propre et qui est utilisé dans un environnement plus restreint que la langue elle-même ». Il rajoute un peu plus loin « qu'employé couramment comme dialecte régional par opposition à "langue", le dialecte est un système de signes et de règles combinatoires de même origine qu'un autre système considéré comme la langue, mais n'ayant pas acquis le statut culturel et social de cette langue indépendamment de laquelle il s'est développé ». Il donne l'exemple du picard et écrit : « Quand on dit que le picard est un dialecte français, cela ne signifie pas que le picard est né de l'évolution (ou à plus forte raison de la déformation) du français ».

Dans le dictionnaire de didactique du français édité sous la direction de Cuq (2006), on trouve, sous l'entrée "dialecte", la définition suivante : « On appelle dialecte une variété régionale ou sociale d'une langue donnée. Chaque dialecte présente des caractéristiques phonétiques, lexicales et morphosyntaxiques propres par rapport à la langue officielle du pays où il est implanté. En France, l'école de la République a longtemps dévalorisé les dialectes (et même les langues régionales), ne reconnaissant que la variante devenue nationale autoritairement ». Cette définition illustre parfaitement ce qui est dit précédemment à propos du statut que les États politiques accordent à leurs idiomes. Le français étant consacré par la Constitution langue de la République, tout le reste est relégué au rang de dialectes, y compris les langues régionales, autrement dit les systèmes linguistiques qui n'ont rien à voir avec la langue française officielle.

Dans les dictionnaires Larousse, Hachette, Encarta et Le Robert, on trouve grosso modo, avec des mots plus ou moins différents mais des phrases quasi-identiques sur le plan sémantique, la définition suivante : « forme linguistique spécifiquement régionale et dépourvue de statut officiel d'une langue parlée sur une aire géographique plus vaste ». Si l'on veut schématiser mathématiquement cette distinction entre le dialecte et la langue, on dira que la langue est parlée sur un territoire symbolisé par un ensemble E, constitué de n éléments représentant le nombre de locuteurs de ladite langue ou celui des membres de la population de cet espace géographique délimité et le dialecte est pratiqué dans un sous-ensemble E' appartenant et inclus dans E et par un nombre d'individus inférieur à n, qui seraient tous des locuteurs de la langue en question et des membres de la population de l'ensemble initial E.

On constate facilement que si l'on fait abstraction du statut politico-juridique, il est très difficile de catégoriser les systèmes linguistiques en langues et en dialectes d'un point de vue interne. Face à deux systèmes linguistiques donnés, comment déterminer que l'un est dialecte et l'autre une langue et comment établir un rapport de subordination qui lierait l'un à l'autre des deux parlars ? Comment faire une nette différence entre les dialectes d'une même langue et les langues d'une même famille linguistique ? Peut-on considérer le français, l'espagnol et toutes les autres langues romanes comme des dialectes du latin dont ils sont tous issus il y a environ une quinzaine de siècles ? Le français du Québec est-il un dialecte ou une langue et pourquoi dans les deux cas ? Pour répondre à toutes ces questions et tenter de mettre des limites franches entre les termes de dialecte et de langue, les sociolinguistes se basent sur l'intercompréhension et non sur les ressemblances lexicales, phonologiques et morphosyntaxiques car ces dernières sont aussi communes aux langues apparentées génétiquement, surtout si elles sont de même branche ou sous-branche.

Dubois (1990) apporte, toujours au sujet de la situation linguistique relative à la France et en se référant toujours au statut politique, la précision suivante : « Dans les pays comme la France, où l'on trouve une langue officielle et normalisée, le dialecte est un système permettant une intercompréhension relativement facile entre les personnes qui ne connaîtraient que le dialecte et les personnes qui ne connaîtraient que la langue ». En plus de faire intervenir le statut politique qui suffit à lui tout seul de faire la différence, cette assertion suppose qu'il y ait des personnes qui ne connaîtraient que la langue, autrement dit le système linguistique plus important et utilisé dans un espace géographique global et incluant celui du dialecte, alors qu'en réalité tout individu parle quotidiennement un dialecte qui est celui de sa région natale. En outre, que dire alors des États politiques qui ne déclarent pas de langue nationale et/ou officielle normalisée, à l'exemple des États-Unis, ou qui en reconnaissent plusieurs comme c'est le cas de la Suisse ou de la Belgique, entre autres.

Le critère permettant la différenciation entre dialectes d'une part, et d'autre part, entre une langue et ses éventuels dialectes, basé sur l'intercompréhension, suppose que deux individus exclusivement monolingues parlent la même langue ou des dialectes d'une même langue si, en parlant chacun son dialecte, ils se comprennent plus ou moins facilement en limitant les échanges interactionnels à la seule communication verbale bien évidemment. Les procédés para verbaux ou non verbaux tels que les gestes, les signes, la mimique et les manifestations physiques émotionnelles sont à exclure de l'intercompréhension car ils relèvent du domaine langagier et donc universels. Au sujet de la langue arabe, Dubois (1990) reconnaît que l'intercompréhension ne donne pas toujours des résultats probants et écrit : « Parfois, l'intercompréhension peut être toute relative ; elle peut se réduire au sentiment de parler la même langue ou à l'habitude prise de rattacher les formes locales divergentes à une même tradition écrite : on distingue ainsi un arabe littéraire ou classique et des arabes dialectaux comme le tunisien, l'algérien ; les différences entre ces arabes dialectaux sont parfois bien plus importantes que celles qui opposent des langues comme l'allemand et le néerlandais ».

Ajoutons que si les différences entre ces arabes dialectaux parfois limitrophes géographiquement sont relativement importantes au point de les comparer à celles qui caractérisent des langues différentes, elles le sont encore beaucoup plus grandes entre chacun de ces dialectes pris isolément et l'arabe classique ou littéraire auquel ils sont rattachés à tort ou à raison et duquel la tradition les fait dériver. Si l'on s'en tient à Choubachy (2007) qui affirme que l'arabe classique n'a pas évolué d'un iota depuis maintenant mille cinq cents ans et qui se demande même si cette langue n'est pas à l'origine du mal arabe, et si l'on se réfère à Elimam (2003) qui soutient que l'arabe classique est une langue fabriquée de toutes pièces par les grammairiens arabes de l'époque médiévale en se basant d'une part, sur le texte coranique qui est lui-même une sorte de compilation de plusieurs idiomes dont celui de la tribu du Prophète, la tribu qurayshite, représentant en tout et pour tout un tiers du corpus, et d'autre part, sur la poésie préislamique jugée de bonne et pure arabicité, on peut conclure, sans exagération aucune, que cette langue arabe classique n'a été, à aucun moment de l'histoire et sur aucun espace géographique de la surface de la Terre, une langue de communication courante, interpersonnelle, spontanée et quotidienne. Si tel est le cas, on voit mal comment elle a pu se diversifier et avoir engendré des parlers régionaux ou sociaux que l'on pourrait appeler aujourd'hui des dialectes arabes. Les populations s'identifiant au monde arabe ont toujours interagi entre elles, hier comme aujourd'hui, au moyen de parlers plus ou moins différents entre eux et mélangés avec beaucoup d'autres idiomes non arabes rencontrés dans le cadre de la grande épopée musulmane. Selon Elimam (2003), cette langue arabe classique, rebaptisée aujourd'hui arabe moderne et utilisée plus particulièrement par la presse écrite et audiovisuelle, qu'on essaye d'imposer depuis le troisième califat bien guidé comme langue de tous les Arabes, est une langue artificielle comparable à l'espéranto ou au volapük. Elle est actuellement la langue officielle de tous les États arabo-musulmans mais d'aucun des peuples du même nom, car elle n'est pas une langue naturelle et native.

Les langues artificielles comme l'espéranto ou le volapük entre autres, créées volontairement par des chercheurs dans le but de doter l'humanité d'une langue simple et commune ont toutes échoué parce que ces langues construites, bien que faciles et disposant d'une grammaire régulière et simple, ne véhiculent aucune culture et ne sont portées par aucune communauté qui s'identifie à elles. Ces exemples de langues inventées sont évidemment à distinguer des langues naturelles aménagées dans le cadre d'une politique et d'une planification linguistiques conduites et soutenues par certains États politiques en vue de se doter d'une langue nationale standard. N'étant donc pas naturel, même s'il n'est pas totalement artificiel non plus, l'arabe classique n'a pu, à l'inverse des langues natives, être

transmis de génération en génération et reproduit par une acquisition involontaire, spontanée et sans efforts de la part des enfants à partir de la deuxième année de leur existence. Dans tous les pays du monde arabe, les enfants ont toujours appris et apprennent encore à parler en arabe sociétal et ne découvrent l'existence de l'arabe classique qu'à partir de leur scolarisation. Choubachy (2007) désigne par "schizophrénie linguistique", cette situation dans laquelle tout Arabe du monde parlant l'arabe sociétal à la maison, avec ses collègues de travail, dans la rue ou au marché est obligé de passer à une autre langue pour lire les journaux et les livres, écouter la radio, suivre les journaux télévisés et rédiger des rapports officiels. Il rajoute dans le même ouvrage que cette situation, qui est loin d'être normale, handicape la pensée en dispersant ses facultés mentales.

2 – Développements récents.

Encastrée dans le fameux schéma diglossique arabe dont on a déjà parlé dans la deuxième partie, ou encore dans le concept sociolinguistique de "langue-toit" qui décrit une situation dans laquelle une langue sert de moyen de communication commun à des locuteurs qui ne se comprennent pas ou peu en interagissant dans leur dialecte respectif, l'arabe classique, qui véhicule par ailleurs une religion commune à la grande majorité des Arabes du monde, s'est maintenu depuis longtemps dans ce statut supranational et inter-dialectal, a été considéré comme une norme supérieure à tous les autres idiomes arabes et sacralisé au point que personne n'ose s'y attaquer ou s'en démarquer de peur de s'attirer les foudres des érudits conservateurs et/ou des dignitaires religieux musulmans pour qui cette langue constitue une source de légitimation et de suprématie.

L'autre argument avancé par les défenseurs de cette situation linguistique exceptionnelle dans laquelle, comme l'écrit encore Choubachy (2007), tout Arabe se voit obligé de maîtriser, dès l'origine, deux langues pour communiquer et s'informer au sein de sa communauté, tandis qu'un Américain, un Allemand ou un Français n'ont besoin que d'une seule et même langue pour faire leurs courses, regarder le journal télévisé et se documenter dans pratiquement tous les domaines, est le bilinguisme qui prévaut dans tous les sociétés humaines d'aujourd'hui ou encore les niveaux ou registres de langues. En réalité, cet argument ne vise qu'en faire accroire les masses populaires et leur faire admettre cette situation, car les registres ou niveaux linguistiques ainsi que les variations régionales ou sociales existent bel et bien en arabe sociétal, indépendamment de l'arabe classique, aussi bien au Maghreb qu'au Moyen-Orient. Les jeunes arabophones ont aussi, à l'image de tous les jeunes du monde, leur propre jargon quand ils parlent entre eux et qu'ils adaptent en fonction de l'arabe sociétal de leur région pour communiquer avec leurs aînés. En revanche, on ne passe jamais de l'arabe sociétal à l'arabe classique pour soigner son langage comme on passerait du registre familier au registre soutenu d'une langue comme le français.

Par ailleurs, en France, pour rester dans le même contexte linguistique, l'écart entre le français le plus soutenu et celui parlé quotidiennement, quelle que soit la région ou la catégorie sociale, n'est jamais aussi important et profond que celui qui sépare les arabes classique et sociétal et n'aboutit jamais à une inintelligibilité, alors que dans tous les pays arabes, une interaction entre deux individus monolingues dans laquelle un s'exprime en arabe classique et l'autre en arabe sociétal, s'apparenterait à une communication exolingue et conduirait inévitablement à une incompréhension mutuelle, ou à la rigueur à des malentendus caractérisant toute communication de ce type. En outre, dès lors que deux individus arabophones ne se comprennent pas ou bien ont du mal à le faire en parlant chacun son arabe maternel, ils ne passent jamais à l'arabe classique dans l'espoir de se comprendre, mais instinctivement aux langues française ou anglaise ou alors aux gestes et mimiques. S'ils ne le

font pas, c'est qu'ils ont intériorisé l'idée selon laquelle la langue arabe classique n'est pas une langue de communication verbale, interactionnelle et courante.

L'arabe sociétal a été longtemps considéré comme impropre et stigmatisé par ses propres locuteurs, sous l'influence de la sacralisation de l'arabe classique et de la politique idéo-linguistique d'arabisation présentant, au nom du schéma diglossique fergusonien, les arabes dialectal et standard comme les faces d'une seule et même médaille. Au dialecte, sont assignées les tâches de communication quotidiennes et au standard, les usages formels, littéraires, liturgiques et scientifiques, un peu comme à la période médiévale pré ou postislamique. Cette situation linguistique qu'on essaie de maintenir et de perpétuer en vain, n'est pas appropriée au monde moderne et aux générations actuelles car la création intellectuelle n'est plus réservée ou monopolisée par une caste ou une élite quelconque. Caubet (2004) écrit à propos de cette conception linguistique officielle : « Ce partage des tâches pour une langue unique ne semble pas refléter véritablement la réalité sociolinguistique du Maghreb telle que je la vis, la pratique et l'enseigne depuis plus d'une vingtaine d'années ».

On assiste ces derniers temps, disons depuis au moins le siècle dernier, même si Elimam (2003) soutient que la création littéraire en arabe sociétal, qu'il appelle "maghribi", remonte à la période andalouse, à un important développement d'une littérature orale multiforme et à une prise de conscience quant à une utilisation sans tabous de l'arabe sociétal dans des domaines anciennement réservés à la forme classique, comme toutes les manifestations artistiques et culturelles, les plateaux de télévisions, les émissions radiophoniques ou les réalisations cinématographiques. Des comédiens, des chanteurs, des poètes, des cinéastes et des animateurs de tous bords produisent et s'expriment en arabe sociétal et leurs œuvres enregistrent un grand succès et trouvent un écho très favorable au sein de la population, à l'échelle maghrébine, qui s'y reconnaît et les comprend sans difficultés. Caubet (2004) écrit encore à ce sujet : « Quand les artistes utilisent les langues du quotidien ou les discours mélangés dans leur création, cela revient ni plus ni moins à exposer sur la place publique des mélanges refoulés, les autorisant ainsi à sortir de la clandestinité. Ce faisant, ils apportent à des langues sans statut (darja et berbère) et à des pratiques réprouvées (les mélanges), une forme de relégitimation et de valorisation ».

Sur le plan international, selon Choubachy (2007), l'arabe classique a cessé, depuis le mois de mars 2001, de faire partie du palmarès linguistique mondial qu'établissent chaque année les spécialistes du "World Almanach Education Group", dans leur magazine qui donne des statistiques mondiales dans divers domaines. L'auteur écrit : « À l'examen du palmarès des quinze langues les plus parlées au monde, je fus littéralement choqué de ne pas trouver l'arabe à sa place habituelle, c'est-à-dire la quatrième après le mandarin, l'espagnol et l'anglais. [...] Je découvris la clé de l'énigme en me reportant au tableau des langues parlées par plus de deux cents millions de personnes, qui en comptabilise environ deux cent trente. L'arabe y était subdivisé en égyptien, algérien, marocain, etc. au gré des pays et même des régions de cet ensemble ». Que ce soit donc au niveau local ou mondial, une prise de conscience commence à se dégager pour considérer que les différences existant entre l'arabe classique et les arabes dialectaux dépassent le seul cadre diglossique ou encore les registres ou niveaux de langue qui caractérisent la plupart des langues humaines et naturelles de la planète.

3 – Tentatives et expériences d'enseignement.

Jusqu'à la période coloniale, vu que l'école en Algérie, et d'une manière plus générale dans tout le Maghreb, était exclusivement religieuse et avait essentiellement pour vocation

d'initier les enfants de sexe masculin à l'enseignement/apprentissage du Coran dans un arabe classique plus ou moins châtié, l'arabe sociétal était totalement banni des usages formels et son enseignement n'a jamais été envisagé, dans la mesure où tout le monde, notables comme paysans, avait intégré l'idée selon laquelle il n'était qu'une forme dégradée de la belle langue arabe classique et liturgique, qu'il fallait à tout prix réprimer et éviter d'utiliser dans toute circonstance revêtant un cachet officiel. Par ailleurs, la maîtrise de l'arabe classique et de son écriture, symbolisant à elle seule le savoir et la connaissance, constituait un signe distinctif au sein de la société civile.

L'enseignement de l'arabe sociétal, autrement dit sa transmission par voie scolaire dans un cadre institutionnel organisé, remonte, en Algérie, à l'entreprise de la Faculté des lettres d'Alger, durant les années 1880, ayant consisté à instituer l'enseignement des langues vernaculaires locales. Hormis cette timide initiative de prise en charge de l'arabe sociétal, ont bénéficié également le berbère et l'arabe classique, animée d'une motivation bien précise, l'État colonial n'a fourni, à aucun moment de sa domination, un effort réel et sérieux pouvant être perçu comme une volonté de développer et promouvoir sérieusement les langues natives algériennes. Plus tard, que ce soit dans l'enseignement public géré par les autorités coloniales ou dans le privé institué par les Oulémas, c'était l'arabe classique qui était imposé au large public et point le berbère ou l'arabe sociétal.

À l'indépendance du pays en 1962, d'après Elimam (2003), qui cite comme seule source d'information une confidence de collègues de l'Université américaine de Berkeley, une équipe d'éminents sociolinguistes américains auraient séjourné en Algérie, juste après son indépendance, pour étudier la situation des langues du pays et conseiller le nouveau gouvernement en matière de politique linguistique à adopter et à mettre en place. Le rapport final desdits spécialistes, ayant été en faveur de la reconnaissance des langues locales plutôt que de l'arabe classique, n'aurait pas été du goût des dirigeants de l'époque. Ces derniers auraient alors acheté son exclusivité et fait signer aux chercheurs un contrat par lequel ils se seraient engagés à ne jamais en divulguer ou en diffuser le contenu, même partiellement. C'est pour cela que rien n'y a jamais filtré, conclut l'auteur qui déplore cette situation et qui s'interroge sur les drames qui auraient pu être évités si les autorités de l'époque avaient suivi et appliqué les résolutions de ces spécialistes.

Depuis la décolonisation, l'arabe sociétal a subi autant que le berbère la marginalisation et le mépris affichés manifestement par la politique d'arabisation et l'attitude négatrice des différentes institutions gouvernementales à l'échelle de tout le Maghreb. À l'inverse du berbère qui a fini par acquérir une protection juridique et un statut constitutionnel en Algérie et au Maroc grâce à une revendication culturelle, linguistique et identitaire intense et inscrite dans le temps, l'arabe sociétal continue d'être minoré au profit de la politique d'arabisation qui veut sa disparition totale et son remplacement par l'arabe classique. Grandguillaume (1983) a bien résumé cette ambition en écrivant : « Sans référence culturelle propre, cette langue est aussi sans communauté. Elle n'est la langue parlée de personne dans la réalité de la vie quotidienne [...] Ce manque de référence communautaire de la langue arabe moderne est bien apparu aux tenants de l'arabisation : c'est pourquoi ils tentent, contre toute évidence, d'établir une confusion entre cette langue et la langue maternelle. Les exemples en abondent dans l'histoire des controverses où la revendication d'arabisation est exprimée en revendication de langue maternelle ».

La masse populaire arabophone croit, partout au Maghreb et dans son for intérieur, que l'enseignement ainsi que toute la production littéraire et scientifique et tous les usages

linguistiques formels doivent être réservés à l'arabe classique et intègre le caractère non scientifique et enseignable, voire d'impossibilité scripturale, de leur arabe maternel. C'est ce que résume Mohamed Maamouri, cité dans Quittout (2007), en écrivant : « il y a même au niveau de presque tous les Arabes, sans exception, un certain aveuglement et un manque flagrant de prise de conscience linguistique qui fait que le statut des langues dialectales qui forment l'ensemble du continuum linguistique arabe n'est jamais reconnu. On ne leur reconnaît même pas une structure grammaticale codifiable et performante alors que plus de la moitié des actes et besoins langagiers des locuteurs arabes utilisent ces dialectes, qui sont les vraies langues maternelles de la majorité des Arabes. L'AMS (l'arabe maternel standard) devient donc techniquement notre langue maternelle alors qu'elle n'est la langue maternelle de personne, étant uniquement apprise à l'école ».

Cependant, les intellectuels maghrébins et autres spécialistes en la matière ne cessent de réclamer la prise en charge de cet arabe maternel par le système scolaire, sa normalisation et sa reconnaissance en tant que véritable langue nationale. Dans Mahiou & Henry (2001), on trouve une contribution de Grandguillaume qui rapporte qu'un groupe d'enseignants algériens, dans une lettre publiée par l'hebdomadaire jeune Afrique n° 418 du 5 janvier 1969, demande l'introduction et l'utilisation de l'arabe sociétal dans l'enseignement, en vain. Longtemps considéré comme un simple dialecte sans valeur et sans aucun prestige, il est impulsé, depuis au moins une bonne décennie, par des chercheurs spécialisés dans le domaine des langues en général, des hommes de lettres et autres écrivains divers qui veulent le promouvoir, l'aménager et le valoriser comme une langue à part entière.

Ces initiatives se traduisant par un nombre impressionnant d'études et de publications, de colloques et des séminaires divers portant sur les langues maternelles et leur importance dans l'enseignement en tant que telles et leur nécessaire utilisation dans l'acquisition de tout autre savoir et connaissance, ont insufflé au large public, pratiquant quotidiennement cette langue stigmatisée, une dynamique qui lui permet désormais de retrouver une fierté à parler sa langue native et de se débarrasser de cette attitude négative que le discours idéologique officiel a fait naître en lui à son égard. Des manuels de grammaires et des méthodes d'apprentissage de l'arabe sociétal en général pullulent actuellement sur le marché et sur la toile, parallèlement à des cours dispensés bénévolement par des associations culturelles ou des formations intensives et accélérées, assurées dans des écoles privées. Les tabous définitivement brisés, on assiste ces derniers temps à l'utilisation sans complexe de l'arabe sociétal dans la communication écrite sur les réseaux sociaux du web ou sur d'autres moyens technologiques tels que les téléphones et les télécopies, soit en utilisant la graphie arabe, soit en le translittérant en alphabet latin auquel les jeunes particulièrement rajoutent, comme d'un commun accord consensuel, des chiffres pour rendre les sons inexistantes en français, tels que les gutturales /ħ/ et /ʕ/, les vélares /q/ et /x/, la glottale /ʔ/ ou les rétroflexes /t̪/ et /d̪/.

En matière d'enseignement formel et institutionnalisé, la palme d'or revient à l'Université française. En effet, l'Inalco (Institut national des langues et civilisations orientales), dispense un enseignement complet, allant de la licence au doctorat pour certaines variétés, d'arabe sociétal, aux côtés de celui d'arabe littéraire. Le département des études arabes regroupe, outre l'arabe littéral, l'arabe maghrébin dans ses variantes marocaine, algérienne et tunisienne, et l'arabe oriental dans ses variantes égyptienne, syrienne, libanaise et palestinienne. Le maltais, cette autre variante de l'arabe très proche de l'arabe sociétal maghrébin, actuellement langue nationale et officielle de la République de Malte et la seule langue de toute la branche sémitique à être transcrite à l'aide des caractères latins, est également pris en charge par le même département, de même que l'araméen moderne. L'arabe sociétal, maghrébin ou oriental, fait aussi partie de la trentaine de langues non enseignées mais

admises comme épreuves facultatives dans les examens officiels de l'Éducation nationale française, aussi bien scolaires comme le Baccalauréat que professionnels comme le CAPES (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire) ou l'agrégation. Selon Dominique Caubet, enseignante et chercheuse à l'Inalco, chargé désormais, depuis 1995, de la gestion de l'épreuve, la demande est de plus en plus importante et dépasse largement celle concernant l'arabe littéraire, pourtant enseigné en tant que langue vivante dans les collèges et lycées français. Pour l'année 1999, l'épreuve d'arabe sociétal a enregistré plus de dix mille candidats alors que l'arabe littéral n'en a intéressé même pas deux mille. Bizarrement, cette épreuve facultative d'arabe sociétal a définitivement été supprimée par l'Éducation nationale depuis 2001, pour être jumelée avec celle d'arabe littéral.

4 – La thèse du néo-punique.

En s'appuyant sur de nombreux critères d'ordre purement linguistique, mais aussi sociolinguistique, ou historique, et en avançant plusieurs arguments littéraires et scientifiques solides, le linguiste Abdou Elimam particulièrement, soutient, dans ses nombreuses publications, dont notamment celle de 2003 portant le titre "Le maghribi, alias ed-darija : la langue consensuelle du Maghreb", et dans toutes ses interventions et communications, que l'arabe sociétal à l'échelle maghrébine, rebaptisé "Le maghribi", en référence à des auteurs précurseurs tels que Fergusson ou Marçais qui avaient déjà utilisé ce terme et à la tradition orientale qui en fait également usage pour désigner l'arabe maghrébin, est une langue à part entière, sémitique certes mais différente de l'arabe, issu d'un substrat punique à hauteur de 50% et bien évidemment d'autres langues comme le berbère, l'arabe, arrivé au Maghreb vers la fin du VIIe siècle, ainsi que tous les autres idiomes ayant traversé cet espace géographique nord-africain.

Le punique est une langue sémitique qui a été parlée et écrite par les Carthaginois ayant supplanté les Phéniciens sur les côtes méditerranéennes. Elle a évolué directement du phénicien et véhiculé toute la culture et l'art carthaginois durant les sept siècles d'existence et de rayonnement de la célèbre ville de Carthage qui a été fondée par Elisa Didon en 814 et détruite par les Romains, à l'issue de la Troisième Guerre punique, en 146 avant notre ère, et même au-delà. Le punique a connu une large diffusion écrite à l'échelle de tout le Maghreb et plusieurs inscriptions remontant à cette période, ont été découvertes et continuent de l'être. La langue punique, tout comme le phénicien, est classé par les linguistes sémitisants dans le groupe des langues cananéennes, auquel est rattaché également l'hébreu, appartenant à l'ensemble sémitique occidental central de la branche sémitique de la famille chamito-sémitique ou afro-asiatique. La langue arabe, quant à elle, est répertoriée, dans le même classement, dans l'ensemble sémitique occidental méridional, de la même branche et famille. L'auteur base essentiellement son étude sur les ressemblances formelles et structurelles, tant lexicales que morphosyntaxiques, existant entre tous les parlers arabes sociétaux de l'ensemble maghrébin, entre lesquels il n'y a vraiment pas d'importantes difficultés d'intelligibilité en dépit de quelques différences d'ordre lexical ou phonétique qui les caractérisent séparément, d'une part, et sur les importantes différences qui existent à tous les niveaux d'analyse entre ces derniers et l'arabe classique, d'autre part. Il illustre, en dehors du lexique, ces différences par de nombreux exemples d'unités morphologiques, de fonctionnels divers et de constructions syntaxiques attestés en arabe sociétal et inexistantes en arabe classique ou inversement. Par ailleurs, après analyse d'un corpus constitué de textes puniques anciens ou d'inscriptions qui ont pu être relevés sur des stèles funéraires et autres supports, l'auteur a décelé de nombreuses similitudes avec les parlers maghrébins actuels, dépassant la seule parenté linguistique.

Le linguiste fonde également cette thèse d'individuation de l'arabe sociétal maghrébin sur la littérature abondante et prestigieuse qui a rayonné et prévalu en Andalousie, durant la présence musulmane en territoire ibérique, avant de se propager en Afrique du Nord après la Reconquista espagnole notamment. Il s'agit, comme l'écrit l'auteur, de "l'addab ez-zadjal" puis du "melhoun", du "châabi", voire du "raï de l'ouest algérien" de la période actuelle. Toute cette riche création artistique et littéraire, qui a su même s'internationaliser et atteindre les quatre coins du monde, a été produite dans une langue différente de l'arabe littéraire classique. Au niveau de la graphie, l'auteur associe directement à cette langue particulière la calligraphie maghrébine (el khat et maghribi), appelée parfois seulement le maghribi. Il s'agit d'une forme d'écriture arabe propre au versant occidental de la civilisation musulmane, qui se subdivise en quatre styles différents spécifiques à la Tunisie, au Maroc, à l'Espagne et au Soudan, et qui se différencie de la calligraphie orientale par la finesse de ses lignes, la clarté et la rondeur de ses courbes et un certain nombre d'autres spécificités et de fioritures diverses.

Un autre point que cite l'auteur pour étayer ses hypothèses concerne la puissance de Carthage et le rayonnement de la civilisation qui s'y est développée. Il soutient que la langue qui a véhiculé une aussi importante civilisation ne pouvait être astreinte à la seule ville de Carthage et ne pouvait avoir disparu dans une totale déshérence. Si certains auteurs, cités dans Elimam (2003), comme Ch. A. Julien qui suppose que la survie du punique n'aurait pas dépassé le III^e siècle de notre ère, ou bien S. Gsell qui pense que la langue punique aurait favorisé l'expansion de l'arabe au Maghreb, Elimam conclut, à la fin de ses travaux, que le punique a non seulement facilité l'arabisation de cette région du monde, mais a tout simplement perduré et engendré son système linguistique de communication courante. Cette survivance punique a naturellement évolué à travers l'histoire et au contact d'autres langues jusqu'à devenir l'arabe sociétal maghrébin actuel, dans son ensemble.

Que l'arabe sociétal ne dérive pas de l'arabe classique est fortement vraisemblable, vu que ce dernier n'a jamais été une langue vernaculaire et maternelle dans le temps et l'espace, mais une langue littéraire et élitaine, méconnue par la population dans sa grande majorité. Cela étant, il n'a pas pu être introduit au Maghreb autre que comme une langue liturgique, étant donné que les soldats des armées de l'Islam, en plus de ne pas être tous Arabes, ne pouvaient le pratiquer en tant que langue maternelle. Les tribus hilaliennes par exemple, ayant constitué la seconde expédition arabe sur le Maghreb au milieu du XI^e siècle, étaient des bédouins originaires de haute Égypte et de Syrie et devaient donc avoir qu'une faible connaissance de cet arabe classique médiéval. Cependant, considérer que la moitié du système linguistique de l'arabe maghrébin d'aujourd'hui provienne du punique reviendrait à dire qu'il existe une barrière importante entre ce dernier et l'arabe oriental qui n'a pas croisé le punique au cours de son histoire, et encore moins le berbère duquel le premier a également puisé, aussi bien du vocabulaire que des unités syntaxiques diverses. Il reste donc d'autres pistes à explorer si l'on veut comprendre l'origine de l'ensemble des parlers arabes actuels, maghrébins et orientaux.